

Rapport d'activités 2012 – 2013

Juillet 2013

Préface du Président

En présentant le quatrième rapport d'activités du Comité d'audit de l'Administration fédérale, je tiens d'abord à exprimer ma gratitude envers ses membres pour les efforts qu'ils ont accomplis en vue de contribuer à la bonne gouvernance de l'administration fédérale. Le présent rapport en est une illustration.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit doit pouvoir s'appuyer sur les rapports des services d'audit interne, se référer à sa charte et à son règlement d'ordre intérieur et être composé de ses sept experts indépendants. Ces trois conditions n'ont pu être remplies durant l'exercice sous revue (août 2012 – juillet 2013) nonobstant le fait que le Comité n'a pas ménagé ses efforts pour les faire remplir :

- En ce qui concerne l'organisation des activités d'audit interne, le Premier Ministre confirme par un courrier daté du 5 juillet 2013, son intention de faire modifier l'Arrêté Royal du 17 août 2007 relatif aux activités d'audit interne afin de limiter les coûts de sa mise en œuvre et de mieux garantir l'indépendance des auditeurs appelés à réintégrer leur service en fin de mandat. Le Comité veut y voir une volonté de débloquent un dossier en souffrance depuis qu'il a remis ses préconisations sur ce sujet, le 7 décembre 2011. Cependant, même animé par une bonne volonté de compréhension, le Comité d'audit dont la mission est d'œuvrer à une bonne gouvernance de l'administration fédérale, se doit d'exprimer son inquiétude face à cette situation. Il demande instamment aux autorités de mettre en œuvre cette organisation des activités d'audit interne le plus rapidement, tout en respectant les exigences d'indépendance et de professionnalisme liées à cette fonction. Il estime qu'à ce titre, son avis sur les projets de modification devrait être sollicité. Il rappelle qu'un des arguments en faveur d'un service central d'audit était de conjuguer les exigences d'un coût budgétaire limité, d'une part, et celles de professionnalisme, d'autre part ;*
- En octobre 2012, le Comité d'audit soumettait au Gouvernement sa charte et son règlement d'ordre intérieur qui doivent être approuvés par le conseil des ministres. A ce jour, cette approbation n'a pas eu lieu. Le Premier Ministre fait savoir, par ce même courrier précité, que ces documents seront également soumis à un groupe de travail en vue d'éventuelles adaptations. Le Comité demande que l'on ne touche pas aux principes fondamentaux qui garantissent en particulier son indépendance sans laquelle son action perd toute valeur ajoutée ;*
- Le 14 juin 2013, le conseil des ministres a procédé à la désignation de deux nouveaux membres en remplacement de deux démissionnaires. Le Comité s'en réjouit, mais doit constater que ces désignations auraient dû se faire pour le 29 juin 2012 au plus tard, soit quatre mois après que le Premier Ministre ait été averti de ces vacances par un courrier du 29 février 2012. Pendant une année, le Comité a dû fonctionner avec le quorum minimum requis de présents, alors que les candidatures étaient connues depuis le mois de septembre 2012. Je saisis cette occasion pour remercier les membres de leur assiduité, ce qui a permis au Comité d'audit de poursuivre sa mission.*

La source de ces atermoiements est peut-être à trouver dans l'inquiétude que peut susciter la fonction d'auditeur interne, neuve dans notre paysage administratif. L'audit n'est cependant pas une police chargée de poursuivre les mauvais agissements de personnes peu scrupuleuses. Son rôle est d'évaluer le dispositif mis en place pour éviter les accidents, les gaspillages, les malversations, les erreurs et tout ce qui peut nuire au bon déroulement des opérations et à l'atteinte des objectifs fixés. L'audit interne ne vise jamais des personnes, mais toujours un système. Il ne couvre que l'administration et ne concerne pas les activités des cabinets ministériels.

Une fonction d'audit interne bien comprise peut apporter énormément à la bonne gouvernance, au budget de l'Etat, à la performance des prestations des services publics. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les investissements déployés dans cette fonction par le monde des entreprises et par les administrations des pays les plus avancés en matière de gestion publique.

Puisse l'exercice 2013 – 2014 voir notre administration fédérale être enfin dotée d'une organisation moderne des activités d'audit interne. Sur cette base, le Comité d'audit pourra accomplir pleinement sa mission au bénéfice de l'intérêt général.

Bruxelles, ce 31 juillet 2013

Michel J. De Samblanx



Président du Comité d'audit de l'Administration fédérale

Ce rapport a été rédigé en exécution de l'article 13, §1 de l'arrêté royal portant création du Comité d'audit de l'Administration fédérale (CAAF). Il constitue le 4ème rapport d'activités du CAAF depuis son installation officielle le 2 avril 2010 et couvre la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013.

1. Composition du Comité d'audit de l'Administration fédérale

L'article 3 de l'arrêté royal du 17 août 2007 portant création du Comité d'audit de l'Administration fédérale dispose que le Comité d'audit est composé de sept experts indépendants désignés pour 6 ans par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

Par décision du Conseil des Ministres du 12 février 2010, sept membres ont été désignés.

Suite à la démission de deux membres en 2012, deux mandats sont restés vacants pendant plus de 14 mois jusqu'à la récente décision du Conseil des Ministres du 14 juin 2013.

A ce jour, les sept mandats sont tous occupés. La composition actuelle du Comité d'audit de l'Administration fédérale est la suivante :

- Michel J. De Samblanx (N), Président,
- Luc Keuleneer (N), Vice-président
- Philippe Decre (F), Vice-président
- Peter Meersschaut (N)
- Annemie Roefs (N)

désignés pour 6 ans par arrêtés royaux du 21 février 2010

- Alain Bouchat (F)
- Anne-Catherine Reul (F)

désignés pour 6 ans par arrêtés royaux du 27 juin 2013

Le chef de Corps de l'Inspection des Finances participe de droit aux réunions, à titre consultatif et sans droit de vote.

Le Comité d'audit de l'Administration fédérale a son siège à la Chancellerie du Premier Ministre. Il tient ses réunions au 16, rue de la Loi.

2. Le secrétariat

Le CAAF dispose d'un secrétariat composé de 3 personnes (2,5 ETP) mises à sa disposition par le SPF Chancellerie du Premier Ministre comme le prévoit l'article 9 § 2 de l'AR du 17 août 2007 :

- Françoise Brancart, Conseiller à la Chancellerie du Premier Ministre, affectée au CAAF depuis le 1^{er} septembre 2010 et qui assume les fonctions de Secrétaire;
- Svetlana Kocharnaia, Informaticienne – Chef de projet, détachée du SPF Finances et mise à la disposition du CAAF depuis le 1^{er} janvier 2011 en tant qu'expert;
- Jean-Marie Mottoul, Conseiller général des Finances, détaché du SPF Finances et mis à la disposition du CAAF depuis le 1^{er} janvier 2011 en tant qu'expert.

D'autre part, Ludo Waterschoot, Directeur du service d'encadrement B&CG de la Chancellerie du Premier Ministre, assure la liaison entre le Comité et les services de la Chancellerie.

3. Champ d'application

Pour rappel, les arrêtés royaux du 17 août 2007 relatifs au contrôle interne, à l'audit interne et au CAAF s'appliquent aux services publics et institutions suivants :

- Les services publics fédéraux (SPF), les services publics fédéraux de programmation (SPP) ainsi que les services qui en dépendent :
 - 1) SPF Chancellerie du Premier Ministre,
 - 2) SPF Personnel & Organisation,
 - 3) SPF Budget & Contrôle de gestion,
 - 4) FEDICT (SPF Technologie de l'information et de la communication),
 - 5) SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement,
 - 6) SPF Intérieur,
 - 7) SPF Finances,
 - 8) SPF Mobilité et Transports,
 - 9) SPF Emploi, Travail et Concertation sociale,
 - 10) SPF Sécurité sociale,
 - 11) SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement,
 - 12) SPF Justice,
 - 13) SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie,
 - 14) SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie Sociale,
 - 15) SPP Développement durable,
 - 16) SPP Politique scientifique.
- Le Ministère de la Défense,
- L'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA),
- L'Agence fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile (FEDASIL),
- Le Service des Pensions du Secteur public (SdPSP),
- L'Agence fédérale des médicaments et produits de santé (AFMPS),
- La Régie des bâtiments.

4. Réunions et activités (situation du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013)

Du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013, le Comité d'audit s'est réuni 12 fois :

les 6 septembre, 11 octobre, 8 novembre, 6 décembre, 17 janvier, 31 janvier/ 1^{er} février en séminaire, 21 février, 21 mars, 25 avril, 23 mai, 20 juin et 18 juillet.

4.1. Préconisations du CAAF et mise en place des activités d'audit interne.

(articles 20 et 21 de l'AR du 17 août 2007 portant création du CAAF)

Conformément aux articles 20 et 21 de l'AR relatif au CAAF, le Comité d'audit a défini sa vision pour l'organisation future des activités d'audit interne dans l'Administration fédérale et le modèle d'audit à privilégier. Cette vision est reprise dans un rapport intitulé : « Préconisations du Comité d'audit sur l'organisation des activités d'audit dans l'Administration fédérale ».

Le CAAF y recommande la création d'un service commun d'audit interne, partagé par l'ensemble des 22 Services, formule qui apporte le plus de garantie d'efficacité et d'indépendance et qui limite les coûts budgétaires liés aux activités d'audit.

Pour rappel, ce rapport a été transmis, une première fois, **le 24 juin 2011** au Premier Ministre qui a estimé que le Gouvernement en affaires courantes ne pouvait pas prendre de décision sur l'organisation des activités d'audit interne dans l'Administration fédérale et, une seconde fois, **le 7 décembre 2011** lors de l'installation du nouveau Gouvernement.

Malgré plusieurs contacts avec les Ministres signataires des arrêtés royaux relatifs au contrôle interne et aux activités d'audit interne ou avec leurs collaborateurs de Cabinet, à ce jour, ce dossier n'a toujours pas été inscrit à l'ordre du jour du Conseil des Ministres.

Devant cette absence de décision au niveau du Conseil des Ministres, et après une nouvelle démarche **le 30 août 2012** auprès du Ministre du Budget qui confirmait sa préférence pour un seul service d'audit interne, par courrier du **28 septembre 2012**, le Comité d'audit invitait les Ministres à se prononcer sur les modalités d'organisation des activités d'audit interne dans les services publics qu'ils ont dans leurs attributions et à en informer le Comité d'audit conformément à l'article 7, § 6 de l'arrêté royal du 17 août 2007 relatif aux activités d'audit interne dans certains services du pouvoir exécutif fédéral.

Le CAAF a été informé du choix pour l'organisation des activités d'audit pour 17 Services publics. Parmi ces réponses, deux tendances se dégagent :

- le choix pour un service d'audit partagé qui concerne 11 Services publics :
l'AFMPS, le SPP Développement durable, le SPF Emploi, le SPF Finances, Fedasil, Fedict, le SPP Intégration sociale, le SPF Personnel et Organisation, le Service des Pensions du secteur public, le SPF Santé publique et le SPF Sécurité sociale;

La Ministre de l'Emploi a exprimé son choix pour un service partagé pour le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale avec d'autres services relevant du secteur social (Santé publique, Sécurité sociale, AFMPS).

La Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a exprimé son souhait de créer un service d'audit partagé pour le secteur social.

- le choix pour un service d'audit spécifique qui concerne 6 Services publics :
l'AFSCA, le Ministère de la Défense, le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, le SPF Mobilité et Transports et le SPF Justice.

Pour les 5 Services publics restants, le choix n'est pas encore connu à ce jour.

Le Secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments et le Secrétaire d'Etat en charge de la Politique scientifique ont répondu dans le sens de la nécessité d'une décision collégiale en Conseil des ministres.

Dans le même temps, depuis le 1^{er} août 2012, ce dossier a fait l'objet de plusieurs entretiens, en particulier :

- **le 16 octobre** avec le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique
- **le 6 novembre** avec le Secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude sociale et fiscale
- **le 8 novembre** avec des représentants de la Régie des bâtiments

- **le 22 février** avec les représentants de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.
 - **le 11 mars** avec le Chef de cabinet du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique.
 - **le 29 avril** lors d'une réunion intercabinets organisée à l'initiative du Chef de cabinet du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique.
 - **le 23 mai** avec les représentants du Premier Ministre et du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique. Le représentant du Ministre du Budget était excusé.
- Lors de cette rencontre, le représentant du Premier Ministre a informé le Comité d'audit qu'un groupe de travail inter-cabinets allait être constitué sous la présidence du cabinet du Budget dans le but d'apporter des modifications à l'AR relatif à l'organisation des activités d'audit.

Après avoir été informé du choix pour 17 Services, le CAAF a invité les Ministres et les Dirigeants concernés à poursuivre la procédure de mise en place des services d'audit interne.

Pour constituer les services d'audit interne là où le ministre avait opté pour un service spécifique, le CAAF a reçu, lors de sa réunion du **21 février 2013**, 4 Dirigeants concernés par la création d'un service d'audit spécifique : le président du Comité de direction du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, le président du Comité de direction du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, l'Administrateur délégué de l'AFSCA et le directeur du service Personnel et Organisation du SPF Justice représentant le Président du comité de direction de ce SPF. Les Dirigeants du Ministère de la Défense et du SPF Mobilité et Transport étaient excusés. Le Directeur de Cabinet du Ministre du Budget et un conseiller au Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique participaient également à cette réunion. Le représentant du Premier Ministre était excusé. Le but de cette réunion était d'informer ces Dirigeants sur la procédure à suivre à savoir la désignation des responsables des services d'audit via une sélection organisée par SELOR.

Certains Dirigeants ont exprimé leur opposition à une telle procédure et estimé que le statut (fonction d'encadrement) et la rémunération (au moins la bande de salaire 4) étaient excessifs.

Suite à cette réunion, le Président a rencontré le Président du Collège des présidents **le 5 mars 2013**; Celui-ci a confirmé le souhait de certains Dirigeants de modifier l'AR relatif aux activités d'audit en vue d'assouplir la procédure de désignation des responsables de services d'audit interne, au moins pour les organismes de taille petite ou moyenne.

D'autre part, par courrier du **6 juin 2013**, le CAAF a invité les Ministres qui ont opté pour un service d'audit partagé à désigner d'une part le Dirigeant qui conduira le processus de mise en place de ce service et, d'autre part, à informer les Dirigeants concernés, des étapes à suivre.

4.2. Vision d'ensemble sur l'état des systèmes de contrôle interne.

(Art. 13 de l'AR du 17 août 2007 portant création du CAAF)

Sur base de l'examen des rapports annuels sur le contrôle interne, que les Dirigeants devaient adresser au CAAF pour le 15 février 2013, et ce en vertu de l'article 7 de l'AR du 17 août 2007 relatif au contrôle interne, le Comité d'audit a rédigé, d'une part, pour le Conseil des Ministres, un rapport global sur l'état des systèmes de contrôle interne mis en place au niveau des Administrations et, d'autre part, pour chaque Ministre, un rapport sur la situation du ou des Services qu'il a dans ses attributions. Ces rapports prennent acte des résultats acquis et font des recommandations pour améliorer les dispositifs de contrôle interne. Ils rendent compte également du déroulement des activités d'audit interne, des résultats obtenus, de l'utilisation

des moyens octroyés aux activités d'audit interne et des modalités de coopération entre les auditeurs internes et le management.

Il est à noter que les rapports "contrôle interne" (art. 7) sur lesquels le CAAF s'est basé, n'ont pas été évalués par l'audit interne.

Les rapports du CAAF seront déposés pour le 31 juillet 2013 en vertu de l'article 13 de l'AR du 17 août 2007 relatif au CAAF.

En 2012, suite au dépôt des rapports annuels « article 13 », différentes réunions de feedback ont eu lieu :

- **le 28 juin 2012**, une réunion avec les Dirigeants
- **le 29 août 2012**, à la demande de l'AFSCA, Peter Meersschaut pour le CAAF et un membre du secrétariat, ont participé à une réunion sur le contrôle interne à l'AFSCA.
- **le 11 septembre 2012**, Annemie Roefs représentant le CAAF et le secrétariat, ont présenté un feedback sur le contrôle interne de l'année 2011 lors d'une réunion organisée par le réseau « contrôle interne » (Management support), en présence des responsables du contrôle interne des 22 Services concernés par les arrêtés royaux du 17 août 2007.

4.3. Suivi des activités d'audit interne.

Pour rappel, en l'absence de services d'audit formellement constitués selon les prescrits de l'arrêté royal du 17 août 2007 relatif aux activités d'audit interne, le CAAF a mis en place le 5 avril 2011 un comité de coordination qui donne la possibilité aux responsables des services d'audit actuels de se rencontrer et d'échanger leurs bonnes pratiques.

Ce comité de coordination composé des représentants des 11 services d'audit interne existants parmi les 22 entités concernées, est provisoire. Sa vocation est d'être un canal de communication rapproché entre les personnes actuellement chargées d'audit, d'une part, et entre ces personnes et le Comité d'audit, d'autre part. Actuellement 10 responsables d'audit prennent part aux travaux de ce comité.

Ses réunions sont animées par le Secrétariat.

Du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013, le Comité de coordination s'est réuni les **18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 13 décembre, 8 janvier, 4 février, 5 mars, 18 avril, 7 mai et 13 juin**.

Ces réunions ont permis un échange de vue sur :

- les rapports annuels du CAAF à propos du contrôle interne.
- le « guide pratique de la mise en place d'un système de contrôle interne » du Management support.
- l'application aux rapports d'audit de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'Administration.
- le séminaire « How to Audit Public Procurement Effectively » qui a eu lieu à Berlin les 27 et 28 septembre 2013.
- la mise en place d'un espace de partage d'information pour le Comité de coordination via la plate-forme d'échanges beConnected.
- la fonction de l'auditeur interne, la mission de conseil et la mission d'assurance.
- l'organisation des différentes fonctions d'audit au sein de l'Administration fédérale.

Le 16 octobre 2012, le Président du CAAF a participé à la réunion du comité de coordination. Cette réunion a donné lieu à un échange sur l'organisation future de l'audit interne dans l'administration fédérale et plus précisément sur les recommandations du CAAF.

Les services d'audit actuels avaient la possibilité de transmettre au CAAF pour le 31 janvier 2013, leur programme annuel d'audit pour l'année 2013. En cette période transitoire, à défaut de pouvoir les approuver formellement, le CAAF a invité chacun des actuels responsables de service d'audit à venir exposer son programme d'audit lors d'une réunion du Comité d'audit. Cette initiative a été accueillie favorablement.

Le CAAF a reçu les responsables d'audit interne des Services suivants :

- **le 21 mars 2013** : Le Service des Pensions du secteur public
L'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA)
Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
- **le 25 avril 2013** : Le Ministère de la Défense
Le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie,
Le SPP Politique scientifique
- **le 23 mai 2013** : Le SPF Finances
- **le 20 juin 2013** : Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement
- **le 18 juillet 2013** : Le SPF Mobilité et Transports,

Ces rencontres ont permis un échange de vues sur la façon dont l'audit interne est organisé aujourd'hui.

D'autre part, l'avis du CAAF a été sollicité dans le cadre du déroulement des activités d'audit interne dans certains SPF :

- **le 3 janvier 2013**, Luc Keuleneer au nom du CAAF a rencontré le Président du SPF Finances;
- **le 6 juin 2013**, le Président et un membre du secrétariat ont rencontré le responsable actuel de l'audit interne du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement;
- **le 2 juillet 2013**, Annemie Roefs au nom du CAAF et un membre du Secrétariat ont rencontré le Président du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement;

4.4. Mise en place d'un cadre de référence :

- Lors de sa réunion du **6 septembre 2012** et celle du **11 octobre 2012**, le CAAF a approuvé respectivement son règlement d'ordre intérieur et sa Charte, qui ont été transmis pour approbation au Conseil des Ministres. A ce jour, ces dossiers n'ont pas encore été inscrit à l'ordre du jour d'un Conseil des Ministres.
- **Le 6 décembre 2012**, le CAAF a approuvé des lignes indicatrices pour la rédaction des rapports art 7 contrôle interne que les Dirigeants doivent transmettre chaque année pour le 15 février. Après avis du service « Management support » du SPF Budget et Contrôle de la gestion, ces lignes indicatrices ont été transmises aux Dirigeants **le 21 décembre 2012**.
- Dans le cadre de l'application de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration aux documents du CAAF, celui-ci a sollicité l'avis de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs. Cet **avis 2013-15 du 8 juillet 2013** a été transmis au CAAF le 17 juillet 2013.

D'autre part, lors de son **séminaire du 31 janvier/1^{er} février**, le CAAF a établi des lignes de conduite pour la suite de ses travaux. L'accent a été mis sur la stratégie de communication avec l'extérieur, la publicité des travaux du CAAF, la manière de faire reconnaître la valeur ajoutée du CAAF, les relations avec le Conseil des Ministres.

Pour ce faire, le site internet accessible au public sera un outil majeur.

Durant le séminaire, le CAAF a également procédé à l'évaluation de son fonctionnement.

4.5. Au cours de ses réunions, le CAAF a invité :

- **le 6 septembre**, la présidente du Comité de direction du SPF Chancellerie du Premier Ministre, dans le cadre du dossier " Vacance de deux sièges au CAAF ";
- **le 6 septembre**, un "Web Communication Coordinator" de la DG Communication externe de la Chancellerie du Premier Ministre, dans le cadre du développement du site internet du CAAF accessible au public;
- **le 17 janvier**, Pierre Mangez, Inspecteur général des Finances, dans le cadre des travaux du Comité de coordination et plus précisément pour un exposé sur les travaux de la Cellule Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens.
- **le 21 février**, le président du Comité de direction du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, le président du Comité de direction du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, l'Administrateur délégué de l'AFSCA, le directeur du service Personnel et Organisation du SPF Justice, et un conseiller au Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et le Directeur de Cabinet du Ministre du Budget, dans le cadre de la mise en place des structures pour l'organisation des activités d'audit dans l'Administration fédérale.
- **le 21 mars**, l'auditeur interne responsable de l'actuel service d'audit interne du Service des Pensions du secteur public, l'auditeur interne responsable de l'actuel service d'audit interne de l'AFSCA et l'auditeur interne responsable de l'actuel service d'audit interne du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, dans le cadre de leur programme de travail.
- **le 25 avril**, l'auditeur interne responsable de l'actuel service d'audit interne de la Défense, l'auditeur interne responsable de l'actuel service d'audit interne du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et l'auditeur interne responsable de l'actuel service d'audit interne du SPP Politique scientifique.
- **le 23 mai**, l'auditeur interne responsable de l'actuel service d'audit interne du SPF Finances.
- **le 23 mai**, un conseiller de la Cellule stratégique du Premier Ministre et un conseiller du Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique pour une mise au point sur les dossiers en attente d'une décision du Conseil des Ministres à savoir l'organisation de l'audit interne dans l'Administration fédérale, la désignation de deux membres du CAAF, la Charte et le règlement d'ordre intérieur
- **le 20 juin**, l'auditeur interne responsable de l'actuel service d'audit interne du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement
- **le 20 juin**, le Professeur Dr. Johan Christiaens de L'Universiteit Gent dans le cadre de la préparation d'une publication scientifique sur la valeur ajoutée de l'audit interne dans le secteur public.
- **le 18 juillet**, l'auditeur interne responsable de l'actuel service d'audit interne du SPF Mobilité et Transports.

4.6. Participation à des réunions extérieures :

- **le 12 décembre 2012**, Peter Meersschaut et le Secrétariat ont participé à une journée d'études organisée par l'Institut des auditeurs interne : " Audit interne et secteur public en Belgique – Une aide à la gouvernance ".
- **le 6 juin 2013**, le Président a rencontré Joaquim Mande, Inspecteur général de l'administration de l'Etat angolais et Président du FIGE (Forum des inspections générales d'Etat d'Afrique et institutions assimilées) qui souhaite entretenir des contacts avec le CAAF dans le cadre de la création à Abidjan d'un institut de formation en matière d'inspection, d'audit, d'évaluation, d'enquête, d'investigation et de contrôle pour les inspecteurs des états membres du FIGE.

4.7. Archivage et Communication avec l'extérieur :

Le 12 juin 2013, le Secrétariat a rencontré des représentants des Archives de l'Etat dans le but d'organiser au mieux le classement et la conservation des archives papier et électroniques.

A côté du **site internet sécurisé** qui constitue l'outil de travail et de communication journalière entre le CAAF et son secrétariat, le **site accessible au public** est prêt et sera lancé officiellement au début de l'automne lors d'une conférence de presse

En effet, par souci de transparence, le CAAF avec l'aide du service de Communication externe de la Chancellerie du Premier Ministre, a poursuivi le développement en quatre langues d'**un site internet accessible au public** qui pourra y trouver des informations concernant le fonctionnement et les activités du CAAF.